

Contexte Politique: le Fonds Vert pour le Climat

Décision de la COP 16 : Etablir un Fonds Vert pour le Climat (GCF) qui sera désigné comme l'entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (Décision: Para. 102-111, Annexe III.)

Calendrier : La conception du fonds devra être conclue et approuvée à la COP 17 en Décembre 2011.

Envergure : Une partie de l'objectif des 100 milliards de dollars (taille totale incertaine), y compris la majeure partie du financement prévu pour l'adaptation.

Conception : Le Comité de Transition assurera la conception du fonds avec l'aide du Comité Technique.

Fiduciaire : La Banque Mondiale sera le fiduciaire intérimaire pendant trois ans.

Secrétariat : Un Secrétariat Indépendant sera établi.

Accès : Accès Direct à travers une Agence Nationale de Mise en Œuvre ou une Agence Internationale de Mise en Œuvre.

Questions clés pour la conception du Fonds Vert pour le Climat

La Conception du GCF : Le Comité de Transition et le Comité Technique

Le Comité de Transition (TC) est un comité de 40 membres, partagé en 15 membres de pays développés et 25 membres de pays en voie de développement, dont deux membres des Pays les Moins Avancés (PMA) et des Petits Etats Insulaires en Développement (SIDS) pour chacun de ces deux groupes. *Le TC est responsable de la conception du GCF. Un comité technique, employant les ressources humaines de la Banque Mondiale, le FEM, les BMDs (Banques Multilatérales de Développement) et les agences des Nations Unie, a également été établi pour assister le travail du TC.* Les progrès effectués sous le TC ont été lents, en partie en raison de retards dans la nomination des membres. Certains craignent aussi que le Panel Technique, plutôt que le TC, mène la plus grande partie de la conception. Plusieurs pays ont assuré que leurs membres du TC ont une grande expertise pour garantir que le processus continue d'être conduit par les pays. Ceci a été confirmé par la Secrétaire Exécutive de la CCNUCC à la première réunion du TC.

Liens entre le TC et la COP : « faire en sorte qu'il lui rende des comptes et fonctionne suivant ses directives»

Le terme « suivant ses directives » indique un lien vague entre la COP de la CCNUCC et le GCF. Un modèle similaire a été appliqué aux structures du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), qui possède son propre Conseil et ses propres directives opérationnelles. En revanche, le Fonds pour l'Adaptation (FA) « dépend de l'autorité » du CMP du Protocole de Kyoto, ce qui donne au CMP le pouvoir de choisir les membres du Conseil du Fonds pour l'Adaptation et de décider des règles et des lignes directrices du FA. Etant donné la taille importante du GCF, le modèle du FEM est plus réaliste et efficace que le modèle du FA ; toutefois le FEM a été critiqué pour son manque de responsabilité devant la COP.

Le Conseil du Fonds Vert pour le Climat

Même si les pays en voie de développement sont majoritaires parmi les membres du TC, le Conseil du GCF sera constitué d'un nombre égal de membres de pays en développement parties à la COP et de membres de pays développés parties. Les Accords de Cancun requièrent aussi la représentation des PMAs et des SIDS. Les questions d'équilibre des genres, de diversification des expertises et de représentation des peuples indigènes au Conseil n'ont pas encore été adressées ; ces facteurs ne sont souvent pas pris en compte par la plupart des fonds pour le climat. Le TC devra davantage développer des

règles pour la sélection des membres du Conseil, lesquels ne seront probablement pas nommés par la COP.

Répartition équilibrée et cadres thématiques

Le financement actuel pour le climat se concentre fortement sur le financement pour l'atténuation. Des études montrent que 80% des financements est dirigé vers des activités d'atténuation. Les Accords de Cancun demandent explicitement que la majorité des financements multilatéraux pour l'adaptation soit déployée à travers le GCF. Ainsi, *une répartition équilibrée entre les financements pour l'adaptation et pour l'atténuation, ou même une « répartition disproportionnée » en faveur du financement des activités d'adaptation au sein du GCF, est nécessaire pour garantir une répartition globale équilibrée ainsi qu'un financement adéquat des activités d'adaptation.* Une autre question en discussion est celle du rôle des subventions dans le financement de l'adaptation au sein du GCF. La nature des financements pour l'adaptation signifie qu'il est difficile de produire des retours sur investissement ; par conséquent, la distribution de prêts vers les pays en voie de développement encours le risque d'augmenter la dette des pays bénéficiaires. En revanche, les activités d'adaptation dans les pays au développement avancé et les projets qui peuvent directement ou indirectement produire des retours sur investissement peuvent bénéficier de prêts, ce qui permettrait de réserver les ressources en subventions pour les Pays les Moins Avancés.

Les cadres thématiques, en accord avec les organes thématiques de la CCNUCC, ont été mentionnés mais pas précisés. Il est probable que l'atténuation et l'adaptation fassent l'objet de deux cadres de financement. Un autre de ces cadres portera probablement sur REDD+/ forêts.

Le fiduciaire et le Secrétariat

Malgré les objections de plusieurs sociétés civiles et de pays en voie de développement, *la Banque Mondiale a été choisie pour être le fiduciaire intérimaire du GCF pendant trois ans.* La Banque sert de fiduciaire à la plupart des fonds pour le climat existants et est l'une des rares institutions ayant la capacité nécessaire à la gestion de tels fonds. Un rôle de fiduciaire limité pourrait être envisagé, tel que c'est le cas pour le Fonds pour l'Adaptation pour lequel la Banque Mondiale joue seulement un rôle de distribution de l'argent en fonction des décisions du Conseil du FA et n'intervient pas dans le processus de décision ou sur les questions de règles opérationnelles et de politique. Cependant, la Banque Mondiale est déjà impliquée dans la conception du GCF à travers le Comité Technique. Pour pouvoir établir un fiduciaire permanent, des critères pourront être élaborés pour le processus de sélection du fiduciaire qui aura lieu dans trois ans.

Le fonctionnement du Fonds bénéficiera du concours d'un secrétariat indépendant, ce qui signifie que ni le FEM ni la Banque Mondiale ne pourront apporter des services de secrétariat tels que la gestion des activités quotidiennes du fonds. En revanche, il est probable que le personnel du secrétariat provienne des banques de développement et organisations internationales existantes en raison de contraintes en ressources, en expertise et de temps. La mise en place d'un secrétariat dans un pays en voie de développement pourrait améliorer la confiance en cette institution.

Accès au fonds et distribution

Les Accords de Cancun ont établi que les modalités d'accès et de distribution du GCF devront se faire par « accès direct ». Cependant, la façon dont cet accès direct sera mis en œuvre est incertaine. Dans le modèle du Fonds pour l'Adaptation, l'accès direct signifie que les pays en développement sont encouragés à accéder au fonds à travers leurs propres agences nationales de mise en œuvre, ou à travers l'agence internationale de leur choix.

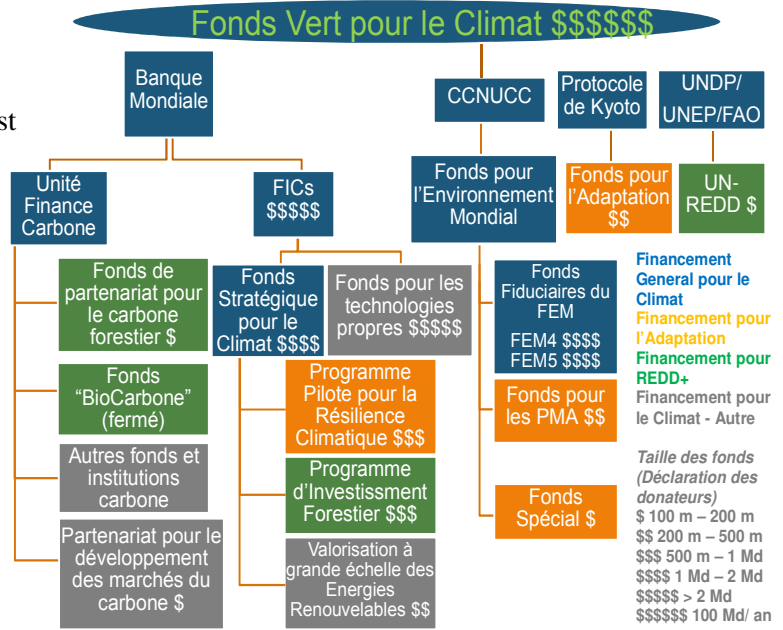
Fonds de Mobilisation et Comité Permanent

La question de la mobilisation du financement du GCF n'a pas été adressée dans les Accords de Cancun, et plusieurs experts craignent que même un fonds bien conçu ne soit pas efficace sans un niveau suffisant de financement. Un Comité Permanent distinct (une institution permanente de la COP) a été

proposé pour assurer la coordination générale de la mobilisation du financement pour le climat et pour rechercher des sources de financements innovantes. Cependant aucun progrès n'a encore eu lieu quant à la mise en place de ce comité. Le travail sur les sources de financement devra être abordé de manières variées, y compris à travers l'ordre du jour Finance du LCA (Groupe de Travail d'Action Concertée à Long Terme). Il est nécessaire que des progrès considérables soient accomplis d'ici 2013 sur ces sources de financement. Les contributions au GCF provenant directement des budgets des gouvernements seront insuffisantes pour atteindre l'objectif des \$100 milliards par an.

Panorama des Fonds Climatiques

Le lien entre la GCF et les autres fonds est encore incertain, mais *il est prévu que les fonds climatiques existants soient harmonisés et mieux coordonnés après la mise en opération du Fonds Vert pour le Climat*. Les FICs (Fonds d'Investissements Climatiques) de la Banque Mondiale sont sujets à une clause de temporisation d'après laquelle ces fonds seront fermés après la mise en opération des mécanismes financiers de la CCNUCC, mais il est probable que le Fonds pour les PMA et le Fond Spécial du FEM demeurent pour apporter un soutien supplémentaire au pays les plus pauvres et les plus vulnérables. Une partie des fonds pour REDD+ ont déjà commencé à coordonner leur travail ; ces efforts doivent être maintenus et pourront compléter le financement de REDD+ par le GCF. Si le Fonds Vert pour le Climat peut assurer l'harmonisation et la coordination des financements climatiques, d'autres fonds peuvent aussi jouer un rôle dans l'apport de financements climatiques efficaces et à grande échelle.



Appendices I. Progrès effectués à la Première Réunion du Comité de Transition (28 et 29 Avril 2011)

La première réunion de conception du Comité de Transition du Fonds Vert pour le Climat a eu lieu à Mexico les 28 et 29 Avril 2011.

Le Mexique, l’Afrique du Sud et la Norvège ont été élus présidents du TC tandis que la demande de créer un siège de Vice-Président a été soulevée à plusieurs reprises par le Groupe Asie avec le soutien de l’Amérique Latine.

Du point de vue du programme de travail, le TC a identifié quatre lignes de travail, chacune modérée par deux pays :

1. La ligne de travail « **Portée, principes directeurs et questions transversales** » (Espagne et La Barbade) se concentre sur les principes et objectifs du fonds, ainsi que sur sa complémentarité avec les fonds existants ;
2. La ligne de travail « **Gouvernance et dispositions institutionnelles** » (Suisse et RDC) se concentre sur les questions portant sur le Conseil, le secrétariat et le fiduciaire du fonds ;
3. La ligne de travail « **Modalités opérationnelles** » (Australie et Pakistan) se concentre sur la gestion à grande échelle des sources de financement, de leur répartition et des cadres thématiques ;
4. La ligne de travail « **Suivi et évaluation** » (Suède et Bangladesh) travaille sur la mise en application des garanties environnementales et sociales.

La plus grande partie des questions de conception qui ont été soulevées est traitée à travers ces quatre lignes de travail. Cependant, le contenu de ces lignes de travail n’a pas été officiellement accepté par le TC. Certains représentants craignent également que ces lignes de travail se déroulent en même temps, ce qui empêcherait les petites délégations nationales d’être présentes dans toutes les quatre.

Une Unité de Soutien Technique (TSU) a été mise en place et sera basée à Bonn au Secrétariat de la CCNUCC. Une TSU intérimaire a été créée à la première réunion du TC. La TSU a reçu des offres de soutien **de la Banque Mondiale, des Banques Régionales de Développement, du FEM, du Fonds pour l’Adaptation, des agences des Nations Unies, de l’OMI, de l’OMS et de l’OCDE, ainsi que du secteur privé et des sociétés civiles.** Plusieurs pays ont exprimé la crainte que la conception du GCF soit majoritairement déterminée par la TSU au lieu du TC. Ces pays ont insisté sur le fait que la TSU devra avoir des termes de référence clairement définis et un soutien en personnel et institutionnel équilibré, et qu’elle ne devra pas être sujette à des conflits d’intérêt. Il y a eu de fortes objections à la participation de la Banque Mondiale, qui sert de fiduciaire, dans la conception de la gouvernance du fonds. Jusque-là, le TSU a réalisé un bon équilibre Nord/Sud, institutionnel et en genre. La Société Financière Internationale (IFC) a été invitée à apporter son soutien avec le point de vue du secteur privé.

Approbation par
la COP

- Due à Durban

Comité de
Transition

- 15 Pays Développés
- 25 Pays en Développement

Comité Technique

- Banque Mondiale, ONU, BMDs, FEM

Il est probable que la prochaine réunion du TC ait lieu au Japon au mois de Juillet. Un atelier sur les leçons qui peuvent être tirées des autres fonds de la CCNUCC sera organisé en Juin par Farrukh Kahn, président du Conseil du Fonds pour l’Adaptation. Les représentants des sociétés civiles luttent encore pour obtenir un statut d’observateur actif, l’opportunité d’intervenir et la transparence du TC. Plusieurs

documents clés, dont l'Ordre du jour Provisionnel Annoté (TC-1/2), les Dispositions de Travail du Comité de Transition pour la Conception du Fonds Vert pour le Climat (TC-1/3) et les Dispositions pour l'Unité de Soutien Technique (TC-1/4) seront uniquement circulés entre les membres du TC, la CCNUCC et la TSU avant la première réunion du TC.